

**Participation de la Société Civile
au processus d'Elaboration
de la Stratégie de Coopération Nationale
de l'Accord UE-ACP
en Tanzanie**

Une perspective de la Société Civile

Préparé par

Rebecca Muna

Tanzania Coalition on Debt and Development (TCDD)

et

Tanzania Social and Economic Trust (TASOET)

en collaboration avec

Eurostep

**Tanzania Coalition on Debt and Development (TCDD)
NGO-Technical AIDS Committee
P.Box 11318, Dar Es Salaam
TANZANIA
Tel : + 809. 686. 8696
ngotac@africaonline.co.tz
dadareby@yahoo.com**

***Eurostep*
115 rue Stévin
1000 Brussels
BELGIUM
Tel: +32.2.231 16 59
admin@eurostep.org**

La surveillance de la mise en œuvre de l'Accord de Coopération ACP-UE

En juin 2000, l'Union Européenne signait un accord de coopération avec le groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Cet accord, baptisé Accord de Cotonou, établit le cadre de la coopération de l'Union Européenne avec 77 pays ACP jusqu'en 2020. En tant que successeur à la Convention de Lomé, le nouvel accord couvre la plupart des aspects de la coopération de l'Union Européenne avec les ACP, y compris le commerce, l'aide et le dialogue politique.

Un des éléments fondamentaux de l'Accord de Cotonou est la reconnaissance du rôle des acteurs non étatiques dans le cadre général de l'accord. Cette reconnaissance inclut des dispositions visant à assurer la participation des acteurs non étatiques - y compris les organisations de la société civile - à tous les aspects de l'application de l'accord. La réalisation de ce rapport fait partie intégrante d'une initiative prise par des organisations de la société civile dans le but de surveiller la mise en œuvre de cet accord. Elle est basée sur le postulat selon lequel l'efficacité de la participation des acteurs non étatiques dépend du renforcement de leur autonomie.

Cette initiative de surveillance émane à la fois des ONG européennes et des organisations de la société civile dans les pays ACP. Son objectif est tout d'abord de vérifier la réalité de la participation des acteurs non étatiques - et des organisations de la société civile en particulier - à l'élaboration des Stratégies de Coopération Nationales et des Programmes Indicatifs Nationaux qui définissent le soutien de l'Union Européenne aux pays ACP individuellement.

SIGNIFICATION DES SIGLES

ACP	Groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ANE	Acteur Non Etatique
BEI	Banque Européenne d'Investissement
DSN	Document de Stratégie Nationale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EOTF	Equal Opportunity for All (Egalité des Chances pour Tous)
ESRF	Economic and Social Research Foundation (Fondation de Recherche Sociale et Economique)
FED	Fonds Européen de Développement
ON	Ordonnateur National ¹
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PIN	Plan Indicatif National
SCN	Stratégie de Coopération Nationale
TANGO	Tanzania Association of NGOs (Association d'ONG Tanzanienne)
TAHEA	Tanzania Home Economic Association (Association d'Economie Interne Tanzanienne)
TAS	Tanzania Assistance Strategy (Stratégie d'Assistance à la Tanzanie)
TACOSODE	Tanzania Council of Social Development (Conseil de Développement Social de Tanzanie)

¹ Employé du Gouvernement responsable de la Coopération avec l'UE selon l'Accord de Cotonou

TASOET	Tanzania Social and Economic Trust (Trust Social et Economique de Tanzanie)
TCDD	Tanzania Coalition on Debt and Development (Coalition Tanzanienne sur la Dette et le Développement)
TEDG	Tanzania Ecumenical Dialogue Group (Groupe de Dialogue Œcuménique de Tanzanie)
TGNP	Tanzania Gender Network Programme (Programme Tanzanien de Réseau sur l'Égalité entre Hommes et Femmes)
UE	Union Européenne
WRDP	Women Research and Development Programme (Programme de Recherche et de Développement sur les Femmes)

Participation de la Société Civile au processus d'élaboration de la Stratégie de Coopération Nationale en Tanzanie

Introduction

Ce rapport est une synthèse d'idées et d'opinions émanant de la société civile locale qui travaille sur l'Accord de Cotonou ACP-UE en Tanzanie. Il s'agit d'une initiative de la Société Civile ACP-UE qui vise à surveiller la participation des organisations de la société civile (OSC) à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou entre le groupe ACP et l'UE. Dans un premier temps, il se concentre sur la participation des OSC à la préparation de la Stratégie de Coopération Nationale (SCN) et au Programme Indicatif National (PIN). Il est destiné à présenter les points de vue de la Société Civile sur le processus de participation. Cette initiative est le résultat d'une coopération suivie entre un groupe d'organisations de la Société Civile ACP du Bénin, du Cameroun, de République Dominicaine, de Tanzanie et d'Uganda, et Eurostep².

La *Tanzania Coalition on Debt and Development* (TCDD) et le *Tanzania Social and Economic Trust* (TASOET) ont produit ce rapport. La TCDD est une coalition d'organisations de la société civile (OSC) en Tanzanie qui œuvre en faveur de la réduction et de l'annulation de la dette et pour la mise en œuvre de stratégies de développement humain durable afin d'éliminer la pauvreté. Le TASOET est le secrétariat de la TCDD. Le TASOET suit de près l'évolution de la coopération ACP-UE depuis 1999 et a entrepris diverses activités de lobbying et de revendication à différents niveaux sur cette question.

L'Accord de Cotonou, la participation de la société civile et le processus de la Stratégie de Coopération Nationale

L'Accord de Cotonou, qui établit le cadre de la coopération entre le groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'UE, a été signé en juin 2000 pour remplacer la convention de Lomé. L'objectif général de la coopération ACP-UE est défini comme étant la réduction de la pauvreté dans les pays ACP. Reconnaissant que la participation de la société civile est importante pour assurer l'efficacité d'une campagne contre la pauvreté, l'Accord de Cotonou considère la participation des acteurs non étatiques, y compris la société civile, comme un principe fondamental de la coopération. Selon l'article 4 de l'Accord, les acteurs non étatiques doivent être informés et impliqués dans les politiques et les stratégies de coopération.

Les politiques et les stratégies de coopération de l'UE avec chaque pays ACP sont déterminées tout d'abord dans les stratégies nationales et les Programmes Indicatifs Nationaux. Ces stratégies et ces programmes identifient les secteurs qui feront l'objet de cette coopération pour une période d'environ 5 ans. Dans le cadre du processus de programmation, et en accord avec les dispositions sur la société civile dans l'Accord de Cotonou, l'UE et les ACP ont décidé d'un commun accord que les acteurs de la société civile devaient être consultés et impliqués dans le développement des Stratégies de Coopération Nationales et des Programmes Indicatifs Nationaux.

² Eurostep est un réseau de 19 ONG européennes – <http://www.eurostep.org>

L'Union Européenne et la Tanzanie³

La Tanzanie bénéficie de l'aide au développement de la CE depuis le début de la première Convention de Lomé en 1975. En tant que membre du groupe ACP, elle est signataire de l'Accord de Cotonou (2000-2020) signé le 23 juin 2000 à Cotonou, Bénin.

Au cours des dernières 25 années, la portée de la coopération entre l'UE et la Tanzanie s'est progressivement réduite. Alors que de Lomé I à Lomé III elle couvrait l'agriculture et le développement rural, le transport et le développement social, lors de la seconde partie de Lomé IV, l'accent a été mis sur le secteur routier tandis que les services sociaux et les infrastructures n'étaient plus l'objet que d'une attention secondaire.

Depuis le début de Lomé IV, et outre le PIN, les Programmes d'Ajustement Structurels ont fourni des subventions afin de stabiliser et de renforcer le cadre macro-économique.

De l'assistance a également été fournie dans le domaine de l'aide alimentaire d'urgence, du secours aux réfugiés et de la lutte contre le SIDA/VIH, ainsi qu'à travers des micro-projets dans un certain nombre d'autres domaines outre ceux qui sont mentionnés ci-dessus.

La Tanzanie a également bénéficié de subventions destinées à financer la coopération régionale, à la fois en Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda et Tanzanie) et dans la région de la SADC (*Southern African Development Community*). Le secteur des transports a été un des principaux bénéficiaires de ces deux programmes régionaux (liaisons routières et ferroviaires améliorées dans le réseau régional). Dans le cadre du programme régional de la SADC, une aide a été accordée pour la formation et le renforcement de la capacité institutionnelle dans les domaines de la gestion de la vie sauvage, des transports, des statistiques et de la recherche dans le secteur minier et géologique.

Objectifs à moyen terme

L'objectif officiel général du soutien de l'UE à la Tanzanie est de réduire la pauvreté en accélérant le processus de développement économique et social durable⁴. Le soutien sera dès lors orienté vers l'élimination des contraintes qui limitent la croissance économique et vers le renforcement de la capacité de prestation de services.

Domaines prioritaires pour le soutien de l'UE

Les domaines prioritaires pour la coopération de l'UE, tels qu'ils ont été identifiés dans le DSN et dans le PIN pour la période de 2002 à 2007 seront le soutien macro-économique, l'éducation élémentaire et le transport. Dans ce dernier, l'accent sera mis en particulier sur les investissements dans les infrastructures de transport routières et sur la consolidation et l'approfondissement du processus de décentralisation et de réforme des autorités locales en Tanzanie. Le processus de sélection de ces domaines prioritaires pour la coopération entre l'UE et la Tanzanie s'est basé en particulier sur le DSRP, la *Tanzania Assistance Strategy* (TAS) et les évaluations de la coopération passée de l'UE.

³ Sur base d'informations fournies par le Ministère des Finances de Tanzanie.

⁴ Défini en accord entre l'UE et le gouvernement de Tanzanie.

D'autres domaines de coopération qui ont été identifiés et auxquels on attribue un rôle complémentaire sont entre autres le développement du secteur privé, le développement de l'exportation des produits agricoles, l'environnement, les ressources naturelles et le tourisme.

Le processus de consultation⁵

L'Accord de Cotonou indique que le cadre du processus de programmation de l'utilisation des ressources de développement du 9^{ème} Fonds Européen de Développement⁶ (FED) doit commencer par la préparation et le développement d'une Stratégie de Coopération Nationale (SCN) basée sur les objectifs et les stratégies nationales de développement à moyen terme. Le gouvernement de ce pays et l'UE doivent préparer cette stratégie, après avoir consulté un large spectre d'acteurs impliqués dans le processus de développement. Cette stratégie doit tirer les leçons du passé et être adaptée aux besoins du pays et à ses circonstances spécifiques. La SCN doit être un instrument au service des activités prioritaires et qui favorise l'appropriation locale des programmes de coopération.

A la suite d'un séminaire régional de l'Afrique de l'Est sur la programmation du neuvième FED qui s'est tenu à l'île Maurice en septembre 2000, l'Office de l'Ordonnateur National (ON) du ministère des finances et la délégation de l'UE se sont mis d'accord sur les différentes étapes du processus de programmation. Ils ont décidé qu'un lancement public de l'Accord de Cotonou aurait lieu à Dar-Es-Salaam en janvier 2001 pour assurer sa diffusion et sa vulgarisation parmi un large public. Ils ont également décidé que le gouvernement présenterait à l'UE un cadre politique définissant de manière synthétique ses stratégies et ses priorités de développement, tandis que la délégation de l'UE poursuivrait un processus de consultation avec les Etats membres de l'UE et entreprendrait une analyse de la situation actuelle.

L'Office de l'ON a préparé le document du cadre politique - largement inspiré par le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) - qui définit les priorités du gouvernement en matière de soutien de l'UE. Ce document a également servi de base au processus de consultation qui s'est ensuivi. Pour l'étape suivante, l'ON a demandé aux ministres responsables des secteurs choisis de faire des commentaires et de contribuer à la révision du document. Le cadre ainsi défini a été présenté officiellement à la délégation de l'UE. Ce document, enrichi d'extraits soigneusement choisis de l'Accord de Cotonou, a également été remis à certains acteurs du secteur privé et de la société civile (environ 30 organisations non gouvernementales et du secteur privé ainsi que des institutions de recherche ou d'enseignement supérieur). Elles ont été priées d'apporter leurs contributions à la préparation de la Stratégie de Coopération Nationale (SCN). Ce processus a mené à la préparation des grandes lignes d'une stratégie fondée sur les priorités du DSRP, tout en tenant compte des réponses écrites des différents acteurs consultés.

Cette stratégie de base a été envoyée à ces mêmes acteurs et ensuite présentée et discutée avec eux lors d'un atelier national d'une durée de deux jours où se trouvaient des hauts fonctionnaires des ministères impliqués, des représentants de l'UE et des acteurs non étatiques de la société civile et du secteur privé. Les participants ont analysé cette première ébauche de stratégie, identifié ses forces et ses faiblesses et fait des suggestions pour l'améliorer. Les participants à l'atelier ont formé parmi eux un groupe de travail de six personnes et lui ont donné mandat de travailler en étroite collaboration avec l'Office de l'ON afin d'assurer que la

⁵ Sur base d'informations fournies par le gouvernement de Tanzanie.

⁶ Budget sur 5 ans pour la mise en œuvre de l'accord de Cotonou.

révision du document de stratégie prenne en considération les contributions des participants et les recommandations de l'atelier. Le travail du petit groupe devait parachever la mise au point de ce document.

La délégation de l'UE, comme le demandait l'Accord de Cotonou, a travaillé sur la préparation d'une Stratégie de Réponse basée sur les objectifs de l'UE, la stratégie nationale développée par le gouvernement tanzanien et sa propre analyse. Un certain nombre de consultations entre l'Office de l'ON et la délégation de l'UE ont eu lieu tout au long du processus.

Cette stratégie et la stratégie de réponse de l'UE ont jeté les bases des discussions officielles entre le gouvernement et l'UE. Ces discussions devaient permettre de finaliser la Stratégie de Coopération Nationale qui, à son tour, devait mener à la préparation et à l'adoption d'un programme indicatif pour la mise en œuvre de la SCN.⁷

Méthodologie de rassemblement des expériences

Dans le cadre de la première partie du travail, la TCDD et le TASOET ont entrepris une brève étude de quelques aspects spécifiques du processus. L'étude ciblait les organisations de la société civile, le ministère des finances et les principaux départements du gouvernement responsables de la coopération entre l'UE et la Tanzanie, ainsi que le délégué de l'UE.

Un bref questionnaire a été élaboré et distribué au ministère tanzanien des finances, au délégué de l'UE et aux OSC – certaines d'entre elles avaient participé au processus de consultation sur la SCN et d'autres non. Celles-ci comprenaient : la *Tanzania Association of NGOs* (TANGO), le *Tanzania Council of Social Development* (TACOSODE), le *Tanzania Social and Economic Trust* (TASOET), la Fondation Mwalimu Nyerere et le *Tanzania Gender Network Programme* (TGNP). Malheureusement, le délégué de l'UE n'a pas répondu au questionnaire. Selon la délégation, le membre du personnel responsable de répondre à ce type de correspondance avait été détaché auprès du ministère des finances. Bien que le questionnaire ait été envoyé ensuite au ministère des finances, aucune réponse n'y a été donnée au nom de l'UE.

Les Documents sur les Stratégies de la Tanzanie pour la Coopération de l'UE dans le cadre du neuvième Fonds Européen de Développement (9^{ème} FED) et un rapport de l'atelier consultatif des OSC des 12-13 mars ont également été utilisés.

Les aspects étudiés étaient : l'information et la sensibilisation, la consultation, le dialogue et la transparence par rapport à la consultation de la société civile.

Résultats

Les conclusions suivantes ont pu être tirées des réponses reçues.

1. Information/Sensibilisation

⁷ Au moment de la rédaction du présent rapport, le Document de Stratégie Nationale et le Programme Indicatif n'avaient pas encore été finalisés. Ils sont maintenant disponibles sur Internet à l'adresse http://europa.eu.int/comm/development/strat_papers/index_fr.htm

A l'occasion du lancement de l'Accord de Cotonou, qui a eu lieu à l'Hôtel Sheraton de Dar-Es-Salaam le 19 janvier 2001, le gouvernement a invité des représentants de la société civile et des médias locaux à participer à l'événement. L'objectif était d'informer le public et de le sensibiliser au problème.

Certains représentants des OSC interrogés ont fait remarquer qu'ils ne connaissaient pas l'Accord de Cotonou et ceux qui en avaient pris connaissance ont signalé que le langage utilisé était très difficile à comprendre parce qu'il était trop technique. Il a également été dit que les documents de la SCN et du PIN n'étaient ni populaires ni incitant à une approche participative, particulièrement par comparaison au DSRP. Cependant, malgré cette constatation, moins d'efforts ont été faits pour favoriser la sensibilisation et la compréhension des enjeux de l'Accord de Cotonou.

2. Consultation

Le gouvernement, par l'entremise du ministère des finances, a coordonné tout le processus de la préparation de la Stratégie de Coopération Nationale (SCN). Les organisations de la société civile ont été invitées à participer au document sur base d'un premier projet envoyé aux plus importantes d'entre elles en février 2001. Cependant, le gouvernement a reçu très peu de réponses de la part des OSC. Il a alors organisé, toujours à travers le ministère des finances, un atelier de consultation des acteurs pour la programmation du 9^{ème} FED, qui s'est tenu les 12 et 13 mars 2001 à Bagamoyo en Tanzanie. L'atelier visait à rassembler les acteurs clé de la société civile et du secteur privé pour qu'ils étudient le document et y apportent leur contribution avant le parachèvement de la SCN et sa présentation à l'UE.

Sur base des réponses des OSC au questionnaire, on perçoit que le gouvernement a préparé un PIN détaillé sans « véritable » consultation des OSC. La logique apparente de ces réponses est que, étant donné que les domaines prioritaires du PIN sont tirés du DSRP, qui est lui-même censé être « participatif », le gouvernement semblait considérer qu'il n'était plus nécessaire d'impliquer les OSC dans l'élaboration du PIN détaillé. En effet, il voyait plutôt la société civile jouer un rôle au niveau de la surveillance de sa mise en œuvre, surtout au niveau local (ou de la base).

Ce qui apparaît clairement dans les réponses de la société civile au questionnaire, c'est qu'il y a eu des lacunes dans le processus de consultation. La participation de la société civile à ce processus semble avoir été minimale et généralement marginale puisqu'elle n'a pratiquement pas été consultée sur le processus de préparation de la SCN et du PIN.

Les représentants de la société civile qui ont répondu ont mentionné les points suivants :

- Le ministère des finances a envoyé un projet de document aux OSC pour recueillir leurs commentaires le 12 février 2001 et la date limite de réponse était le 21 février 2001. Ce délai était trop court pour permettre à quiconque ne connaissant pas le sujet de faire des commentaires ou de s'intéresser à celui-ci.
- En outre, le document qui demandait la contribution des OSC à la préparation de la SCN, un document sur les objectifs nationaux et les sections prioritaires de

l'Accord de Cotonou, a été envoyé sans autres informations. En conséquence, il était presque impossible pour les personnes interrogées d'apporter une contribution concrète au document alors qu'elles ne disposaient pas de suffisamment d'informations préalables ni même du texte de l'Accord de Partenariat ACP-UE. Ce manque d'informations a influencé négativement la capacité analytique des OSC et est la raison principale pour laquelle elles ont très peu répondu à la demande du gouvernement.

- Très peu d'OSC ont été invitées à l'atelier de consultation des acteurs qui s'est tenu à Bagamoyo pendant deux jours, les 12 et 13 mars 2001. Seules dix ONG ont été invitées à l'atelier, dont six organisations locales: la *Tanzania Home Economic Association* (TAHEA), le *Tanzania Ecumenical Dialogue Group* (TEDG), le *Tanzania Council of Social Development* (TACOSODE), le *Women Research and Development Program* (WRDP), la Mwalimu Nyerere Foundation, la *Tanzania Association of NGOs* (TANGO); deux ONG internationales : SNV et Africare; deux *ONG de micro-finance* : *Equal Opportunity for All* (EOTF) et *Poverty Africa*; et une institution de recherche : la *Economic and Research Foundation* (ESRF). La plupart de ces organisations n'avaient jamais participé à des discussions sur les problèmes ACP-UE et les représentants impliqués manquaient d'informations sur la coopération potentielle de l'UE avec la Tanzanie.

3. Dialogue/Transparence

Selon les réponses de la société civile au questionnaire, le mode de dialogue principal était l'organisation d'ateliers. Dans la pratique, des documents ont été présentés par le gouvernement et le délégué de l'UE, et dans certains cas par des représentants du secteur privé. Les ONG ont disposé d'un peu de temps pour faire leurs commentaires sur les différents secteurs prioritaires en fonction de l'ordre du jour et de l'horaire de l'atelier.

Concernant la transparence, plusieurs personnes interrogées pensaient que, malgré la mission confiée au petit groupe mentionné antérieurement, leurs contributions n'allaient pas être intégrées dans les documents définitifs étant donné qu'on ne leur avait jamais fourni le rapport de l'atelier, ni les documents de la SCN ou du PIN.

Recommandations

Les OSC ont fait un certain nombre de recommandations pour rendre leur participation et le dialogue plus efficaces dans les différents processus entrepris dans le cadre de l'Accord de Cotonou ACP/UE.

1. Concernant la diffusion d'informations

Recommandations à l'UE et au gouvernement tanzanien:

- Le gouvernement/délégué de l'UE doit sensibiliser le grand public par rapport aux questions ACP/UE et à l'Accord de Cotonou à tous les niveaux, en diffusant des informations parmi les ONG, par exemple. Dans ce but, il faut publier de la documentation traduite dans la langue nationale (le swahili), facile à consulter et à

comprendre. Des séminaires de sensibilisation devraient également être organisés pour que les OSC puissent s'impliquer dans les processus (SCN, PIN).

- Tous les documents/les informations concernant les processus futurs impliquant la société civile devraient être envoyés aux organisations de la société civile suffisamment tôt pour leur laisser le temps d'effectuer une analyse critique et d'apporter des contributions de qualité à ces processus.
- Le niveau de transparence des processus de consultation doit être amélioré par les délégués du gouvernement/de l'UE qui doivent diffuser des chiffres et des faits dont les OSC ont besoin pour leur analyse. Il faudrait également que le gouvernement et les décideurs de l'UE assurent une plus large diffusion d'informations parmi le grand public au sujet de la mise en œuvre des politiques et des programmes liés à l'Accord de Cotonou. Ces informations devraient inclure les propositions faites à tous les stades de la programmation.

Recommandations à la société civile:

- Une plate-forme nationale de la société civile responsable de communiquer davantage d'informations aux organisations de base/ communautés locales doit être mise sur pied. Simultanément, elle devrait prendre des mesures pour élargir encore davantage la participation et la représentation des organisations aussi bien urbaines que rurales. L'idée d'une collaboration entre les OSC ne doit pas simplement être vue comme un concept, mais bien comme une stratégie visant à créer ou à construire un mouvement dont le pays puisse bénéficier.
- Les organisations de la société civile doivent améliorer leur mode de feed-back et échanger des informations entre elles au sein des plate-formes nationales, des réseaux locaux, des « focal points » régionaux et du Forum ACP de la société civile⁸.

2. Concernant la consultation, le dialogue et la transparence

Recommandations à la Société Civile

- Les OSC doivent cultiver les relations avec le gouvernement, le délégué de l'UE et d'autres groupes d'intérêts sociaux en vue d'échanger des idées et des opinions sur la manière de réduire la pauvreté.
- Les OSC devraient réaliser un travail analytique indépendant plus sérieux sur les problèmes politiques. Les résultats devraient être utilisés pour informer le public, les ONG à tous les niveaux, les ACP/le gouvernement et l'UE des implications politiques de l'Accord de Cotonou.
- Les OSC devraient prendre le temps de s'informer et de comprendre les macro-problèmes qui se posent en matière d'initiatives et de stratégies de réduction de la pauvreté. Par exemple, les problèmes spécifiques à l'Accord de Cotonou, aux politiques de la Banque Mondiale et du FMI, et d'autres problèmes liés aux initiatives bilatérales.

Recommandations à l'UE et au gouvernement tanzanien

⁸ Le Forum ACP de la Société Civile est un réseau d'organisations de la société civile des pays ACP qui travaillent sur les questions de coopération entre les ACP et l'UE. Son objectif est de fournir une plate-forme à la société civile des pays ACP afin de lui permettre d'exprimer des positions sur la coopération ACP-UE.

- Les réseaux ou les coalitions d'OSC devraient être impliqués dans le processus de sélection des représentants des OSC pour les différentes réunions, les séminaires, les tables rondes, ou toute autre forme de consultation organisée par les gouvernements.
- La nature de l'engagement des OSC devrait être modifiée et aller plus loin qu'une simple consultation dans les ateliers, pour impliquer les OSC dans les différents groupes de travail techniques qui préparent les documents de programmation et de stratégie.
- Les représentants des gouvernements/les délégués de l'UE devraient participer (chaque fois qu'ils sont invités à y prendre la parole) aux différentes réunions, ateliers et discussions organisés par les OSC.
- Le renforcement de la capacité des OSC à participer efficacement à différents dialogues et consultations devrait inclure, entre autres:
 - L'établissement de procédures bien définies pour l'accès des OSC aux ressources;
 - L'encouragement des OSC dans les ACP et dans l'UE à entreprendre des recherches et des études visant à améliorer leur capacité de dialogue;
 - La formation des OSC dans différents domaines comme l'économie par exemple.

Conclusions

Il est clair que la plupart des OSC savent très peu de choses de l'Accord de Partenariat ACP-UE. Par conséquent, elles expriment peu d'intérêt pour les problèmes spécifiques qui y sont liés et ne cherchent guère à s'y engager. Cette situation est en contradiction avec ce que le gouvernement et le délégué de l'UE semblent indiquer, c'est-à-dire qu'il y a une participation satisfaisante au processus. A ce jour, cette participation s'est limitée aux quelques rares organisations qui ont été impliquées dans les activités de lobbying et de revendication en collaboration avec les forums d'OSC des ACP et leurs partenaires dans le nord.

Il faut remarquer que, bien que les deux parties de l'Accord de Partenariat se soient engagées à établir un partenariat plus pluraliste, cet engagement ne se concrétise pas dans la pratique et les OSC n'ont pas de rôle clairement défini dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Tanzanie. Les documents se bornent à définir les rôles du gouvernement, de l'ON et des délégués de l'UE.

Cependant, malgré le peu d'intérêt manifesté par rapport aux problèmes spécifiques, de nombreux acteurs de la société civile en Tanzanie commencent à comprendre l'occasion qui leur est offerte par l'Accord de Cotonou et ils en partagent la vision, ce qui favorise l'appropriation, la responsabilisation, la transparence et la promotion d'un réel engagement de tous les acteurs à tous les niveaux. Il semble également que de nombreuses OSC comprennent maintenant l'importance de l'engagement dans l'Accord de Cotonou ACP/UE. Pour renforcer cette tendance, il est nécessaire de sensibiliser davantage le public pour qu'il comprenne mieux les enjeux de l'Accord, et de créer une réelle capacité de participation.

Rebecca Muna

Tanzania Coalition on Debt and Development (TCDD) et Tanzania Social and Economic Trust (TASOET)

Annexe I

Lettre d'accompagnement du questionnaire

La Coalition Tanzanienne sur la Dette et le Développement (*Tanzania Coalition on Debt and Development – TCDD*) est une coalition d'Organisations de la Société Civile (OSC) en Tanzanie qui se consacre à diverses activités de lobbying et de revendication en vue d'obtenir l'annulation/l'allègement de la dette, l'élimination de la pauvreté et le développement humain durable.

Le Trust Social et Economique de Tanzanie (*Tanzania Social and Economic Trust – TASOET*) est un secrétariat de la TCDD qui assure le suivi de l'accord de coopération ACP-UE depuis 1999 et a participé à différentes activités de lobbying et de revendication à différents niveaux.

Une des dispositions les plus importantes de l'Accord de Cotonou est la reconnaissance des organisations de la société civile en tant qu'acteurs fondamentaux de sa mise en œuvre à tous les niveaux. En tant qu'OSC, nous sommes déterminées à profiter de cette occasion d'améliorer et d'enrichir les PIN ou les SCN. Nous sommes convaincues que nous pouvons apporter une contribution importante à d'autres efforts entrepris par le gouvernement et la délégation de l'UE en Tanzanie et cette conviction nécessitera notre collaboration et notre participation régulière à divers processus (discussions et débats politiques), entre autres choses. Dans le cadre du processus de préparation en vue d'atteindre notre objectif, nous avons entrepris cette étude succincte de quelques domaines choisis. Il faudra un long processus de renforcement de la capacité des OSC à participer à la mise en œuvre et à la surveillance de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, et nos premiers pas dans cette direction détermineront ceux qui suivront.

C'est dans ce contexte que la *Tanzania Coalition on Debt and Development* et le *Tanzania Social and Economic Trust* ont élaboré le petit questionnaire ci-joint, afin de faciliter la récolte d'idées relatives à la participation de la société civile au processus de rédaction de la Stratégie de Coopération Nationale (SCN) et du Programme Indicatif National (PIN).

Nous prions votre organisation de prendre le temps de répondre au questionnaire ci-joint.

Merci.

REBECCA MUNA
Tanzania Coalition on Debt and Development.

Annexe II

Questionnaire de surveillance de la participation de la société civile à la préparation de la Stratégie de Coopération Nationale (SCN) et au Programme Indicatif National (PIN), novembre 2001.

Information / Sensibilisation

- Quelles ont été les informations envoyées aux OSC avant, pendant et après le processus d'élaboration du DSN par le gouvernement ?

Avant

Pendant

Après

- Quel a été le mode de distribution de ces informations ?
- Comment les OSC invitées ont-elles utilisé ces informations ?
- D'autres projets ont-ils été proposés en vue d'accroître les échanges d'informations et la sensibilisation ?
- Comment évaluez-vous votre compréhension de la SCN, du PIN ?

(a) Très bonne (b) Bonne (c) Raisonnable (d) Très faible

Expliquez votre réponse

Consultation

- Comment avez-vous participé aux processus de la SCN/du PIN ?
p.ex. avez-vous été invité à l'atelier consultatif ?
Avez-vous reçu le document de la SCN pour y contribuer, et quand ?
Votre organisation a-t-elle participé à la préparation du PIN, comment ?
- Quelle a été l'approche ?
- Combien de temps le processus a-t-il duré ?
- Qui a entamé et coordonné le processus ?

Dialogue/Transparence

- Quelle a été la contribution des OSC ?
- Comment les contributions des OSC ont-elles été intégrées dans le rapport ?
- Quelles ont été les propositions de la délégation de l'UE/ du gouvernement/ des OSC en termes de priorités nationales ?

- Quelles sont les priorités actuelles (à la fin de la consultation) ?
- La SCN/ le PIN définitifs sont-ils prêts ?
- Avez-vous vu (avez-vous une copie) de la SCN/du PIN définitifs ?
- Comment votre organisation est-elle impliquée dans l'Accord de Cotonou ACP-UE ?
- Comment la participation des OSC au processus de consultation peut-elle être améliorée, organisée et gérée ?
- Commentaires supplémentaires.....

Merci beaucoup.

REBECCA MUNA
Tanzania Coalition on Debt and Development/ pour le Tanzania Social and Economic Trust